fédération des services publics la cgt

SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental
11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
Permanence chaque jeudi toute la journée
☎ 05 44 00 11 95 – **Fax** 05 44 00 14 55
Email: cgt@haute-vienne.fr **BLOG:** cgt-cd87

Compte rendu des commissions administratives paritaires du 18 mai 2017

Elles étaient attendues ces **C.A.P**.. Cette année, exceptionnellement les C.A.P. ont eu lieu au mois de mai plutôt qu'au mois de janvier. Le principal responsable était la mise en place du P.P.C.R.. En dehors du fait qu'il aura fallu attendre la bonne ou la mauvaise nouvelle 5 mois de plus ne changent rien pour l'essentiel des agents promus car l'administration s'était engagée à la rétroactivité des nominations au 1er janvier de l'année en cours.

Analyse des C.A.P. par la CGT

En analysant les chiffres des avancements et des promotions proposés, il apparaît que 2017 n'aura pas été si mauvaise que cela. Les chiffres de **115 promotions et avancements en 2016 contre 106 promotions et avancements en 2017 sont à relativiser.**
Pour être objectif il faudrait intégrer les effets du PPCR qui par la fusion des grades des anciennes échelles 4 et 5 a rendu un nombre important de promotion en 2016 sans objet pour 2017 ; 25 promotions ou avancements de grade en C1 pour être exact. En tenant compte de ce facteur et en comparant les chiffres grade par grade il y a en réalité une progression de 16 promotions et avancements de grades. De plus cette fusion de grades a provoqué le passage de plus d'une centaine d'agents qui étaient à l'ancienne échelle 4 au grade de principal de 2ème classe toutes filières confondues en catégorie C.

Filières	Groupe hiérarchique	Nbre promotions en 2016	Nbre promotions en 2017	Progressions
toutes filières confondues	C1	25	Dans ce groupe il n'y a plus qu'un grade, plus de promotion possible	
Technique	C2	35	36	**+1**
Administrative	C2	9	14	**+5**
Culturelle	C2	1	2	**+1**
Médico-sociale	C2	1	0	- 1
			Sous total	**+6**
Technique	B3	4	7	**+3**
Technique	B4	4	4	0
Administrative	B3	4	4	0
Administrative	B4	5	11	**+6**
Culturelle	B4	2	0	-2
Médico-sociale	B4	7	8	**+1**
			Sous total	**+8**
Technique	A 5 et 6	0	4	**+4**
Administrative	A 5 et 6	6	9	**+3**
Culturelle	A 5 et 6	2	0	-2
Médico-sociale	A 5 et 6	10	7	-3
			Sous total	**+2**
			Total général	**+16**

En 2016 la CGT a été le seul syndicat a alerté la collectivité sur les différents effets pervers liés à la mise en place du PPCR (La CGT vous les a présenté lors des heures mensuelles d'information sur les C.A.P. en avril et mai 2017).
De questions en comité technique en audiences et en discussions sur ce sujet avec l'administration, nous avons demandé à ce que les 25 promotions de 2016 sans objet pour 2017 soient réinjectées pour compenser les effets du PPCR. Nous avons obtenu satisfaction en parti, mais cela reste une bonne chose pour l'ensemble du personnel.

Il va de soit que cela reste insuffisant. Nous continuons à dialoguer avec l'administration pour d'autres avancées sachant en plus que les entretiens professionnels débutent à la rentrée de septembre et que les prochaines CAP auront lieu déjà dans sept mois.

La CGT à ouvert les C.A.P. par une intervention liminaire sur :

Une requête

La mise en place du PPCR a provoqué dans les catégories C la fusion de deux grades intermédiaires (l'ancienne échelle 4 avec l'échelle 5). Cela a pour conséquence une augmentation significative d'agents de catégorie C qui remplissent les conditions à l'avancement de grade à principal de 1ère classe toutes filières confondues.
Depuis 2017 il y a beaucoup plus de candidats à l'avancement pour un nombre limité d'élus.

Nous avons rencontré l'administration pour alerter sur ces situations. Il est indispensable dans les prochaines années d'augmenter les possibilités d'avancement dans ces grades.
C'est pour cette raison que la CGT a demandé à l'occasion de ces C.A.P., la prise en compte de ces difficultés et qu'il soit fait un effort significatif pour l'avancement de grade en filière technique, administrative et sociale.

Une alerte sur l'entretien professionnel

Au vu des dossiers de C.A.P., il apparaît de façon flagrante que les objectifs de l'entretien professionnel n'ont toujours pas été assimilés par une partie des évaluateurs N+1 et plus.
Il suffit pour cela d'analyser le nombre d'agents pour lesquelles il a été décidé d'octroyer des avis défavorables à la promotion et à l'avancement de grade.
Une M.D.D. technique concentre à elle seule plus de 33% des avis défavorables délivrés pour la promotion d'agent de maîtrise sans examen professionnel et 100 % des avis défavorables à l'avancement grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. C'est particulièrement concentré sur une antenne.
En échangeant avec les agents concernés, il apparaît que l'entretien professionnel est à l'opposé de ce qu'il devrait être.
Il y a de toute évidence des responsables d'antennes qui imposent aux évaluateurs N+1 le contenu de l'entretien professionnel. Le formulaire de celui-ci étant pré-rempli.
Il semblerait qu'il devient un moyen de pression afin d'ôter toutes résistances des agents face à des méthodes de management pourtant décriées par l'administration. C'est regrettable et particulièrement dommageable pour l'ensemble des intervenants ; l'esprit même de l'entretien perd de ce fait tout son sens. Dans l'antenne concernée, les encadrants ont été cités dans un protocole médecine du travail psychologue du travail mis en place par l'administration du fait des risques psycho sociaux liés à ces situations conflictuelles qui ont donné lieu à un rapport validé par la DRH.
Les incohérences de ces entretiens auraient pu attirer l'attention de l'administration qui connaît ces situations.
L'entretien professionnel doit être un moment propice pour échanger librement de façon constructive sur l'année écoulée et surtout sur les objectifs de l'année à venir. Etape essentielle pour corriger, améliorer, perfectionner le travail des agents, par conséquent la qualité du service public auquel les élus, l'administration et les agents sont particulièrement attachés.

Vous pouvez consulter le reste des requêtes de la CGT lié à l'intervention liminaire sur notre blog **cgt-cd87**.

Vous devez recevoir le support papier de l'entretien professionnel avec la fiche de poste au moins 8 jours avant le date de votre entretien. Lisez le attentivement, s'il y a des éléments qui vous interpellent n'hésitez pas à nous contacter.
Pour les agents qui n'ont pas pu participer au HMI sur les CAP nous restons à votre disposition pour vous renseigner de façon très précise sur le déroulement de carrière.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : …… Prénom……...

Adresse :……

Code Postal : …….. Ville : ……..

Age : …… Fonction : ……

Service : ……

Bulletin à renvoyer à : **Syndicat CGT du Conseil Général de la Haute-Vienne**
11 rue François Chénieux CS 83122 87031 LIMOGES Cedex 1
Secrétariat : fixe 05 44 00 11 95 port. 06 18 08 13 93 Fax : 05 44 00 14 55 E-mail : cgt@haute-vienne.fr
Une adhésion représente un coût mensuel d'environ 5 euros après déduction fiscale, c'est peu de chose à coté de ce que l'on veut nous enlever !!